

Commission Extra-Municipale

« Animations »

Réunion publique de présentation
lundi 23 juin 2014

Pourquoi une commission extra-municipale ?

- **Associer les citoyens à la vie de la commune** dans une démarche de démocratie participative
- **Agir dans la transparence et la concertation**
- Concrétisation d'une promesse de campagne

Composition

- Minimum 12 membres, St Pognards ou personnes extérieures travaillant sur St Paul
- Appel à candidatures
- Désignation des membres par les élus
- Le Maire est président de droit de toutes les commissions mais peut se faire représenter par le vice-président (conseiller municipal) chargé de la coordination de la commission : Cécile Curtet

Rôle et missions

- Participer à la réalisation d'animations proposées par la municipalité
 - Définition du contenu, organisation logistique, financement, communication... préparation et participation !
- Proposer de nouveaux projets d'animations aux élus

Périmètre

- Animations à caractère général de la commune : fêtes à thèmes, etc.
- Soutien logistique aux animations d'envergure proposées par les associations (sur leur demande)

Fonctionnement - Préparation

- La commission établira son règlement intérieur.
- Elle définira
 - les thèmes traités,
 - les délais,
 - les plannings de réunion, etc.

Fonctionnement - Mise en œuvre

- Cécile Curtet organisera le travail du groupe et animera les travaux :
 - veiller au bon déroulement des séances,
 - respect des délais,
 - s'assurer du compte-rendu des débats ainsi que de leur validation. Les conclusions seront présentées aux élus.
- Réunion *au minimum une fois par mois* sous l'égide de l'adjointe aux Animations et/ou de la conseillère municipale déléguée à la Vie Associative et à la Culture.

Fonctionnement - Moyens

- **Services** - Les accès aux services de la mairie se font exclusivement via les élus.
- **Finances** - A court terme la commission ne disposera pas de moyens financiers propres. Dans le cas où la commission souhaite qu'un projet puisse être mis en œuvre, celui-ci devra être validé par le conseil municipal après approbation par l'assemblée plénière.
- **Communication** - La commission aura accès aux moyens de communication de la mairie (site Internet et bulletin municipal) pour relayer ses projets et ses réalisations. Des présentations en conseil municipal ainsi que des réunions publiques peuvent être envisagées.

Perspectives

- Si le fonctionnement de la commission s'avère pérenne et efficace, l'attribution d'un budget annuel ou une transformation de la commission en **Comité des Fêtes autonome** seront envisagées.

Premiers objectifs

- Conformément au programme de l'équipe municipale, l'objectif est de faire revivre le village en organisant des manifestations de tous ordres et **pour tous les publics** de la commune.
- L'objectif de ces manifestations est de **recréer et renforcer le lien social entre les habitants et entre les générations.**

Manifestations envisagées

- La fête du 1^{er} mai
- Téléthon
- Le marché de Noël
- La création d'une animation structurante (d'ampleur) sur la commune chaque trimestre (culturelle, festive, sportive...)
- Le soutien aux animations proposées par les associations...



Questions?